



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

**Charles Bader**

Vice-doyen en charge de l'enseignement

Ligne directe: 022 379 53 96

Charles.Bader@medecine.unige.ch

C. Bader, J.-F. Balavoine, A. Baroffiio, D. Benamran J.-P. Bernard, L. Bernheim, G. Bondolfi, H. Bounameaux, S. Bugna, Ph. Chastonay, M. Collart, Ph. Dussoix, S. Ferrari, L. Fisch, J.-M. Gaspoz, G. Haarman, P. Hoffmeyer, Ph. Huber, M. Neerman-Arbez, M. Nendaz, A. Perrier, S. Regard, J. Samson, D. Scherly, M. Serafin, C.-A. Siegrist, E. van Gessel, C. Viloz, N. Vu, A. Willame, A. Wohlwend

*Avec la participation: U. Belser, P. Linder*

Genève, 17 novembre 2008 CRB/cv

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SÉANCE n°35 DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2008

**Présents:** C. Bader, J.-F. Balavoine, A. Baroffiio, D. Benamran J.-P. Bernard, L. Bernheim, G. Bondolfi, H. Bounameaux, Ph. Chastonay, M. Collart, S. Ferrari, L. Fisch, J.-M. Gaspoz, Ph. Huber, P. Linder M. Nendaz, A. Perrier, D. Scherly, M. Serafin, C.-A. Siegrist, E. van Gessel, C. Viloz, A. Willame, A. Wohlwend

**Excusés:** U. Belser, M. Neerman-Arbez, S. Regard, N. Vu,

La Dre Elisabeth van Gessel rejoint, en sa qualité de coordinatrice Bologne, la Commission d'Enseignement comme membre permanent.

### 1. Acceptation du procès-verbal du 2 juin 2008

Annelise Wohlwend a reçu quelques remarques d'enseignants de 1<sup>ère</sup> année concernant l'enregistrement audio des cours de 1<sup>ère</sup> année qui ont lieu dans l'auditoire B400. Le président rappelle qu'il a écrit à tous les enseignants pour annoncer cet enregistrement et reste à l'écoute des demandes de chacun-e si besoin. Laurent Bernheim rappelle aussi que ce point a été présenté au comité du programme Bachelor et qu'aucune remarque particulière n'avait été émise.

### 2. Cours à options : Contre rendu 2007-2008 et perspectives pour 2008-2009

Le Pr Patrick Linder présente le compte-rendu du premier exercice de la nouvelle version des options des 2<sup>è</sup> et 3<sup>è</sup> années. Il rappelle qu'elles sont obligatoires et que, comme par le passé, elles ont lieu le jeudi-après-midi (correspondant à 10%). En moyenne pour l'étudiant, 1 heure de contact direct correspond à 3 heures de travail individuel. La préparation des examens n'est pas comprise dans la ½ journée.

Le nombre d'options a augmenté par rapport aux autres années (cf. liste dans ppt annexé) soit environ 400 places pour 276 étudiants sur les 2 ans. Les propositions d'options sont vérifiées par un groupe de travail dont P. Linder est le responsable principal.

Un des buts des options est de permettre une ouverture d'esprit, bien que l'étudiant choisisse plus en lien avec sa future direction professionnelle que par intérêt général. Dans le cas où une option est très prisée, dans la mesure du possible, le groupe de travail demande au-x responsable-s de l'option d'augmenter le nombre de places. Quelques options sont communes avec d'autres facultés (comme la criminologie en Faculté des Sciences), mais cela pose quelques problèmes car le début des options ne commence pas en même temps dans chaque faculté. P. Linder souligne que toute nouvelle option est la bienvenue.

Bien que les options du semestre d'automne durent 12 semaines et que celles du semestre de printemps durent 8 semaines (en raison de la différence de calendrier, du début de l'Immersion en Communauté), elles sont validées de la même façon. Pour information, il avait été envisagé de faire 8 semaines aussi bien au semestre d'automne que de printemps sans que l'idée n'ait été retenue.

P. Linder précise que l'écho des étudiants est très positif, tout comme celui des responsables. Il existe un souhait d'ouvrir à d'autres facultés pour mélanger les étudiants, mais si on ouvre, il faudra qu'il y ait autant d'étudiants qui partent de notre Faculté que d'étudiants qui viennent d'autres Facultés.

Pour terminer, P. Linder souligne qu'une inégalité de charge de travail existe et que, selon l'option, l'évaluation est très différente et pas forcément égale. Conscient de ces inégalités, le groupe de travail envoie aux responsables des règles de base pour l'évaluation et pour la charge de travail. Concernant la question sur les frais engendrés par les options (orateurs externes, frais de TP), C. Bader propose à P. Linder de faire un budget précis pour l'année académique prochaine afin de le soumettre au BUCE finance.

### **3. Présentation du Bachelor et du Master de médecine dentaire**

Sur la base d'un power point (cf. annexe), le Pr Jean-Pierre Bernard rappelle que la formation de la médecine dentaire est de 5 ans et qu'elle se termine fin juin par l'examen fédéral final. Cet examen donne ensuite la possibilité d'exercer dans un premier temps souvent en clinique, rarement comme praticien.

Au niveau du programme Bachelor, les 2 premières années sont communes avec la médecine humaine. En passant devant la commission d'admission et d'équivalence, l'étudiant peut encore changer de direction durant ces deux premières années. Dès la 3<sup>ème</sup> année, l'étudiant commence la partie pratique préclinique. Comme en médecine humaine, la 3<sup>ème</sup> année de médecine dentaire a une validation semestrielle. A la différence de la médecine humaine, il n'existe aucun enseignement d'options en 3<sup>ème</sup> année, ce temps étant consacré à la pratique. La Commission d'Enseignement (CE) rappelle que dans une formation professionnalisante les accords de Bologne ne prévoient pas un programme d'options obligatoire. On précise que, à la fin d'un bachelor en médecine humaine, il ne sera pas possible de passer directement au master de médecine dentaire (en raison de la 3<sup>ème</sup> année qui est une année pratique). Toutefois, si l'étudiant a une préparation pratique, cela pourrait être envisageable.

Au niveau du programme Master, la pratique prend environ 50% de la grille horaire, mais en réalité il y a beaucoup de travail de préparation qui n'est pas comptabilisé. Cela a pour conséquence que l'étudiant a peu de temps libre pour la partie théorique. Actuellement il n'existe aucun contrôle formel ni de la partie théorique ni de la partie pratique. On prévoit pour la 4<sup>ème</sup> année, la création de 2 modules afin qu'une validation semestrielle puisse de faire. A ce stade, il est encore impossible, pour la 4<sup>ème</sup> année, de donner le détail du contenu des modules. Toutefois, il est prévu des enseignements longitudinaux qui auront lieu sur les 2 semestres. Lors de la 5<sup>ème</sup> année, il n'y a pas de contrôle, mais les étudiants sont évalués en continu. Par conséquent, il n'existe pas de ticket d'entrée pour l'examen fédéral final. La CE recommande que la 5<sup>ème</sup> année soit semestrialisée et évaluée sur la pratique (si au niveau théorique c'est difficile). Comme il n'est pas obligatoire d'avoir des options (cf. plus haut), la demi-journée hebdomadaire prévue initialement pour les options peut être consacrée au mémoire de master. Pour l'organisation du mémoire de master, chaque division aura des tuteurs à proposer avec des thèmes souvent en lien avec des cas cliniques. En début de 4<sup>ème</sup>, l'étudiant choisira un binôme tuteur-thème et présentera son travail en fin de 5<sup>ème</sup> année. Au souci d'organiser une session de rattrapage en septembre pour finaliser la 5<sup>ème</sup> année, la réponse de la CE est que par analogie en médecine humaine, il n'y a pas de session de rattrapage.

*Il reste à la médecine dentaire de prévoir dans un délai relativement court :*

- Un règlement d'études pour le programme Bachelor qui sera à présenter pour aval au Collège des Professeurs. Ce règlement permettra de pouvoir être dans le programme ECTS qui est le programme indispensable pour être reconnu au niveau de l'université.

- Un règlement d'études pour le programme Master qui sera à présenter pour aval au Collège des Professeurs, règlement qui permettra de bénéficier du programme ECTS. Ce règlement doit pouvoir entrer en vigueur pour 2011.
- La mise en place d'une attestation de présence de stage.
- La mise en place du mémoire de master sur la demi-journée initialement prévue pour les options dans le programme Master.

La CE encourage vivement le Pr J.-P. Bernard, et la médecine dentaire, à s'inspirer de ce qui se fait au niveau du programme Master à Bâle, Zurich et Berne.

#### **4. Informations du président**

##### *a. Préavis du BUCE concernant la présidence du comité du programme Master*

Le Pr Arnaud Perrier a souhaité mettre à disposition la présidence du comité du programme Master. La procédure prévue par les statuts a été mise en place : le vice-doyen en charge de l'enseignement a écrit aux directeurs des départements et aux membres du comité du programme Master pour annoncer la vacance. Il a reçu une candidature ; celle du Docteur Mathieu Nendaz. Le Bureau de la Commission d'Enseignement a accepté à l'unanimité cette candidature. Elle a été présentée au bureau décanal et sera présentée pour approbation au Collège des Professeurs. Les membres de la CE ne voient aucune objection à cette candidature.

##### *b. Examens inter facultaires et examen fédéral*

Financièrement, les OSCE sont chiffrés à environ 2 millions. Cela sera certainement moins cher, car il est prévu moins d'OSCE. Pour l'ensemble des étudiants (soit environ 750), l'examen final reviendrait à 6'364 Frs par étudiant.

Au niveau des examens intra facultaires, il faut prévoir la création d'un pool interfacultaire géré par l'IML, pool comprenant aussi bien des QCM que des ECOS. Toutefois, la gestion des examens intra facultaires se fera au niveau de chaque faculté. Il est prévu que l'OFSP redistribue une partie de l'argent actuellement dépensé par la Mebeko (ex Comité Directeur), mais cet argent est prévu d'être versé aux universités qui est l'entité juridique. Toutefois, une discussion est en cours pour que cela soit distribué directement aux facultés. Pour le paiement de l'examen fédéral, un projet est en cours pour augmenter la taxe d'examen. Pour 2011, il existe actuellement toujours un problème pour définir la période où auront lieu ces examens de certification (FLE).

C. Bader rappelle que l'ordonnance sera remise au Conseil Fédéral le 19 novembre avec une mise application au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les dispositions transitoires permettraient qu'en cas de problème l'ancien droit soit appliqué, toutefois cela sera à la Mebeko de trancher.

En ce qui concerne la tenue des dossiers pour la réussite et/ou l'échec de l'étudiant au niveau suisse, la CIMS a demandé à la CRUS de tenir ce rôle et les archives devraient être reprises par la Mebeko.

#### **5. Divers**

Au niveau des thèmes de mémoire de master, on informe qu'actuellement environ 148 propositions ont été faites. C'est certes un peu trop, mais le surplus de ces thèmes sera nécessaire pour l'an prochain, car il y aura 2 volées à gérer en même temps. L'encadrement de ce mémoire permettra à chaque enseignant de bénéficier d'environ une vingtaine d'heures d'enseignement ce qui permettra pour certains de présenter leur dossier enseignement à la commission des Privat Docent.